



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**NUMÉRO 2021-002**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 12 avril 2021 à 19h30, au 220 boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 5 284 105 / 612, rang du Rapide Nord / Zone résidentielle Ra/a-3**

Demande numéro 2021-002, faite le 24 février 2021, par Mme Justine Leclerc et M. Alexandre Coulombe propriétaires du 612, rang du Rapide Nord, ayant pour effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale à une distance de 18.3 mètres de l'emprise de la rue avec une orientation de 22° 1' alors que les articles 6.1.2.1 et 6.2.2.3 du Règlement de zonage 139-2015 ne le permettent pas.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 19 mars 2021 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : [rene.savard@saint-casimir.com](mailto:rene.savard@saint-casimir.com)

**DONNÉ À SAINT-CASIMIR**, ce 11<sup>ème</sup> jour de mars 2021

René Savard  
Directeur général et secrétaire-trésorier